# ACCESSOIRES DE RÉSEAUX SOUTERRAINS

## Certification
## Câble BT « Synthétique et Papier »

**Objectif :** Évaluer les compétences professionnelles des candidats nécessaires à la réalisation des accessoires pour câbles BT à isolation synthétique et papier imprégné, en vue de la certification nécessaire à la délivrance de la carte de qualification demandée par le distributeur ENEDIS.

**Public concerné :** Monteurs de réseaux par leurs employeurs.

**Prérequis :** Avoir suivi une **formation initiale** en canalisations souterraines sur câbles BT à isolation « synthétique papier » *(exemple : réf. Formapelec : BOIT 212).*

**OU**

Avoir **été qualifié** dans le domaine canalisations souterraines sur câbles BT à isolation « synthétique papier » et **la fin de validité date de moins de 1 an**

**OU**

Avoir **été qualifié** dans le domaine canalisations souterraines sur câbles BT à isolation « synthétique papier » et **la fin de validité date de PLUS de 1 an ET** avoir suivi une **formation de Recyclage** en canalisations souterraines sur câbles BT à isolation « synthétique papier » *(exemple : réf. Formapelec : BOIT 222)*

**ET**

Être capable de lire, comprendre et appliquer les notices de préparation de câbles, de réalisation d'accessoires et de réglage de l'outillage écrites en français *(formation adaptée possible sous condition)*

**Présenter une copie de l'attestation de formation ou la carte de certification sur câble BT synthétique et papier *(obligatoire pour suivre l'examen)***

**Durée :** 1/2 journée (4 h 30) ***Nota :*** le respect de l'heure de convocation est impératif.

**Pédagogie :** Épreuves d'évaluation.

**Évaluation des acquis :** Évaluation sur les aspects théoriques et/ou pratiques vue en session

**Outils pédagogiques :** Salle de cours et atelier équipés (tranchée ou dispositifs de fixation posés au sol).
Câbles et accessoires.

**Dotation du stagiaire :** Document, outillage, vêtements et EPI nécessaires **voir la liste détaillée ci-dessous**.

**Document de fin de formation :** Néant.

**Lieu :** Site FORMAPELEC ou tout autre lieu sur demande et sous condition.



ASSOCIATION POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DANS L'EQUIPEMENT ELECTRIQUE
Siège social : 30, av. du Président Wilson - 94234 CACHAN Cedex - Tél. : 01 49 08 03 03
Association loi de 1901 - Siret : 784 244 253 00067 - Code NAF 8559A - N° TVA Intracom. FR 02 784 244 253
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11940646394 auprès du Préfet de Région d'Île-de-France

# CONTENU DE L'EXAMEN

## 1 – Accueil du candidat - – (40 min)

Présentation des épreuves et mise en situation

## 2 – Épreuve théorique - (40 min)

Questionnaire à choix multiples famille câbles BT « synthétique et papier »

## 3 – Épreuve pratique - (3 h 10)

Confection d'une SDI-CPI V2019 240-35 en simple dérivation sur un câble réseau BT CPI NF C 33-100 (95 à 240 mm2 Al) et un câble de branchement Enedis 33-S-210 ou NF C 33-210 4 x 35mm² CIS en dérivé.

## 4 – Résultat des épreuves de certification

Pour être certifié, le candidat doit obtenir une appréciation positive en théorie et en pratique.

Au cours de l'épreuve pratique, la qualité de réalisation est évaluée sur les points d'observation déterminés en fonction des phases et savoir-faire.

Chaque point d'observation est noté, et peut de plus faire l'objet :

- d'un point éliminatoire si la fiabilité de l'accessoire est en cause,
- d'un point critique, en cas d'imperfection ne répondant pas au niveau de professionnalisme exigé *(voir grille ci-dessous)*,
- d'une décote sur l'item correspondant.

Correction du QCM (total 40 points)

- Positive si note ≥ 27
- Négative si note < 27

Après analyse des résultats d'examen, décision sur la certification et transmission à l'employeur sous un délai de 8 semaines.

## DOCUMENTS À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

- Bulletin de candidature certification à signer par l'employeur et le candidat
- Une pièce d'identité avec photographie (carte nationale d'identité, permis de conduire ou passeport)
- Pour les candidats inscrits à une certification dans le cadre d'un **RECYCLAGE, il est impératif de joindre à ce bulletin, une copie de la carte de certification ou l'attestation de formation pour valider l'inscription de votre salarié**

## DOCUMENT – OUTILLAGES - VÊTEMENTS ET EPI QUE DOIT POSSÉDER LE STAGIAIRE POUR SE PRÉSENTER À LA CERTIFICATION

- Une pièce d'identité avec photographie (carte nationale d'identité, permis de conduire ou passeport)
- Outillage agréé pour la confection des accessoires concernés (si possible)
- Vêtements de travail *(couvrant les bras et les jambes)*
- Paire de chaussures de sécurité *(NF EN ISO 20345)*
- Casque d'électricien avec jugulaire *(NF EN 397)* et équipement de protection oculaire et faciale *(NF EN 166)*
- 2 paires de gants de manutention *(à la taille du stagiaire)*

<table>
<tr><th colspan="3" rowspan="2">ÉPREUVE PRATIQUE<br>Grille de décision</th><th colspan="3">NOTE SUR 100</th></tr>
<tr><th>Note ≥ 66</th><th>50 ≤ Note < 66</th><th>Note < 50</th></tr>
<tr><td rowspan="3">Points critiques et éliminatoires</td><td rowspan="2">Aucun point éliminatoire</td><td>Moins de 4 points critiques</td><td>Positive</td><td>Restrictive</td><td rowspan="2">Négative</td></tr>
<tr><td>4 points critiques ou plus</td><td colspan="2">Restrictive</td></tr>
<tr><td colspan="2">1 point éliminatoire ou plus</td><td colspan="3">Restrictive ou négative, à l'appréciation du comité de décision</td></tr>
</table>

## EXTRAITS DES MODALITÉS DE CERTIFICATION

La décision est, selon les modalités de certification :

- FavorableSi théorie et pratique positives.
- Défavorable Dans les autres cas (théorie négative, pratique restrictive ou négative).

Une décision favorable entraîne une certification.
Une décision défavorable entraîne une préconisation de recyclage ou de formation.

Une décision défavorable peut faire l'objet d'un appel par le candidat ou son employeur : cet appel doit être motivé et formulé par écrit dans un délai de 3 semaines après l'envoi des résultats d'examen.

Si l'avis est favorable, l'employeur peut qualifier le monteur, il lui signe et lui remet alors une carte de qualification (transmise pré remplie par FORMAPELEC), d'une validité maximale de 2 ans.

L'employeur est chargé de surveiller le nombre d'accessoires confectionnés par chacun de ses monteurs qualifiés, suivant les modalités spécifiées.

Au bout des 2 ans, FORMAPELEC recueille les preuves de sa pratique en vue du maintien du professionnalisme et décide alors d'une prorogation (ou non) pour 3 années supplémentaires.

La certification peut également être retirée en cas de réclamation liée à l'activité du monteur.

**Se référer à la présentation de notre système de certification, disponible sur www.formapelec.fr ou sur demande.**



ASSOCIATION POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DANS L'EQUIPEMENT ELECTRIQUE
Siège social : 30, av. du Président Wilson - 94234 CACHAN Cedex - Tél. : 01 49 08 03 03
Association loi de 1901 - Siret : 784 244 253 00067 - Code NAF 8559A - N° TVA Intracom. FR 02 784 244 253
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11940646394 auprès du Préfet de Région d'Île-de-France